

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 706

13 avril 2011

SOMMAIRE

Abervale S.A.	33845	FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.	33842
Adamra Investments S. à r.l.	33861	GCC Lux S. à r.l.	33872
Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR	33872	Gemic S.A. SPF	33875
Enop 3 S.à r.l.	33844	Gemic S.A. SPF	33876
EPIC Europe S.à r.l.	33847	Geofond Holdings S.A.	33876
EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	33846	Geofond Holdings S.A.	33876
EPIC Euro Property 3 S.à r.l.	33846	Gevediet S.à r.l.	33876
ESSY S.A.	33848	Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland	33877
ESSY S.A.	33853	Guyana Holding S.à r.l.	33871
Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl	33854	Halbi S.A.	33885
European Casino Operators S.à r.l.	33854	Halbi S.A.	33886
European Insurance Financing S.A.	33857	HC Investissements IT S.à r.l.	33848
European News Promotions S.à r.l.	33858	Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch	33885
European Opticians S.à r.l.	33858	Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch	33877
European Scents S.à r.l.	33861	Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch	33885
European Sporting Rights S.à r.l.	33861	Immo 14 S.à r.l.	33846
European Vehicle Inspections S.à r.l.	33861	Immo Garnech S.A.	33868
Exfiro S.A.	33867	Interfer Luxco	33858
Exfiro S.A.	33867	Lapo S.A.	33860
Exfiro S.A.	33867	Loewe Sued, S.à r.l.	33877
Farfinance I S.A.	33867	Lutea Investment S.A.	33853
FDG Holding S.à r.l.	33868	Montclair S.A.	33887
Ferrero International S.A.	33868	SmartCap Funds I	33888
FICO S.A., Société Financière pour la Construction	33871	S.P.I.C. S.A.	33886
Fiduciaire de Windhof S.à r.l.	33871	SRE Cumberland S.à r.l.	33854
Financière Epidus S.A.	33871		
Financière Vaillant Holding S.A.	33842		

**FINANCIERE VAILLANT Spf S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Financière Vaillant Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.994.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 37.994, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 10 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 87 du 28 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 2 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

- Modifications à apporter à l'article 1 des statuts suite:

1. au changement de dénomination de la société de «FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A.» en «FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.»

2. à la modification du 2^{ème} alinéa relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;

- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et, en conséquence, l'article 2 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

- Modifications à apporter à l'article 3 des statuts suite:

1. à la suppression des mots: "toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi "

2. Ajout d'un 2^{ème} alinéa: "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire."

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 4 et 6 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Suppression à l'article 9 des statuts des mots: "par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1992";

- Suppression à l'article 11 des statuts des mots: "et pour la première fois en 1993".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts et de modifier en conséquence les articles 1^{er} et 2 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A.» en «FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

L'article 1^{er} des statuts aura, tenant compte des résolutions qui précèdent, désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: «FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.».

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La durée en est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts par la suppression des mots «toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi» et par l'ajout d'un 2^{ème} alinéa qui se lira comme suit: «Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.».

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000.-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 4 et 6 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.»

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs.».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts par la suppression des mots «par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1992».

L'article 9 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.».

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts par la suppression des mots «et pour la première fois en 1993».

L'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010732/147.

(110011958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Enop 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029764/9.

(110036182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Abervale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.427.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABERVALE S.A." (numéro d'identité 2005 22 15 \ 359), ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.427, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1298 du 30 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour...re soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de quatre-vingt-dix mille euros (€ 90.000.-), représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011. Relation: CAP/2011/122. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 janvier 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011011123/69.

(110012227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} mars 2011, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Marjoleine van Oort comme gérante de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029766/15.

(110036066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

EPIC Euro Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.829.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} mars 2011, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Marjoleine van Oort comme gérante de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029767/15.

(110036079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Immo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 20C, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.470.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu

1° Monsieur Charles HAMES, maître électricien, né à Luxembourg, le 21 octobre 1964, demeurant à L-8354 Garnich, 20C, rue des Trois Cantons,

2° Madame Monique PISSINGER, employée privée, née à Dudelange, le 2 novembre 1961, demeurant à L-8354 Garnich, 20C, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée IMMO 14 S.A R.L., avec siège social à L-8354 Garnich, 20C, route des Trois Cantons, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.470,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2364 du 27 septembre 2008.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux associés;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charles Hames, Monique Pissinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010 LAC / 2010 / 58759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010772/45.

(110011978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

EPIC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.876.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Marjoleine van Oort comme gérante de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029768/15.

(110036027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

ESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011029769/11.

(110036205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

HC Investissements IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 157.412.

In the year two thousand and ten, the thirty-first day of December,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HC Investissements IT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157412 (the Company). The Company was incorporated on 2 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

HC Luxembourg IV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Limpertsberg, Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141309, and being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Emmanuel LAMAUD, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

- (a) suppression of the nominal value of the shares of the Company;
- (b) conversion of the share capital of the Company from EUR to GBP;
- (c) reduction of the share capital of the Company by an amount of GBP 3.75 (three British pounds and seventy-five pence) in order to bring the share capital of the Company from an amount of GBP 10,653.75 (ten thousand six hundred and fifty-three British pounds and seventy-five pence) to an amount of GBP 10,650 (ten thousand six hundred and fifty British pounds), without the cancellation of shares, by the creation of a distributable reserve;
- (d) consolidation of the shares without nominal value of the Company into shares having a nominal value of GBP 1 (one British pound);
- (e) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,350 (one thousand three hundred and fifty British pounds) so as to set the share capital of the Company at GBP 12,000 (twelve thousand British pound) by way of the issuance of 1,350 new shares of the Company having a nominal value of GBP 1 (one British pound) each;
- (f) subsequent amendment of article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendments to the share capital of the Company under the resolutions to be passed under items (a) to (e) above;
- (g) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grant of authority in connection thereto; and
- (h) miscellaneous.

III. that the entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance; and

IV. that the Meeting is consequently duly constituted.

After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without nominal value as from the passing of this first resolution.

As a consequence, the Meeting resolves that article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) shall be amended and shall read as set forth in the seventh resolution below (as further amended in the following resolutions).

Second resolution

The Meeting resolves to convert, with immediate effect, the currency of the share capital of the Company from EUR to GBP, on the basis of the exchange rate displayed on 27 December 2010 on the website of the European Central Bank, which is set at EUR 1 (one Euro) for GBP 0.8523 (zero British pound point eight thousand five hundred and twenty-three).

The Meeting acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at GBP 10,653.75 (ten thousand six hundred and fifty-three British pounds and seventy-five pence) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without nominal value as from the passing of this second resolution.

As a consequence, the Meeting resolves that article 4 paragraph 1 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the seventh resolution below (as further amended in the following resolutions).

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 3.75 (three British pounds and seventy-five pence) in order to bring the subscribed share capital of the Company from an amount of GBP 10,653.75 (ten thousand six hundred and fifty-three British pounds and seventy-five pence) to an amount of GBP 10,650 (ten thousand six hundred and fifty British pounds), without the cancellation of the shares of the Company, by the creation of a distributable reserve in an amount of GBP 3.75 (three British pounds and seventy-five pence).

The Meeting acknowledges that, as a result of this share capital reduction, the accounting par value of the shares of the Company is reduced accordingly and that the share capital of the Company is set at GBP 10,650 (ten thousand six hundred and fifty British pounds) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without nominal value as from the passing of this third resolution.

As a consequence, the Meeting resolves that article 4 paragraph 1 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the seventh resolution below (as further amended in the following resolutions).

Fourth resolution

The Meeting resolves to consolidate the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares without nominal value of the Company into 10,650 (ten thousand six hundred and fifty) shares having a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each.

As a consequence, the Meeting resolves that article 4 paragraph 1 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the seventh resolution below (as further amended in the following resolutions).

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,350 (one thousand three hundred and fifty British pounds), in order to bring the Company's share capital from its current amount of GBP 10,650 (ten thousand six hundred and fifty British pounds) represented by 10,650 (ten thousand six hundred and fifty) shares having a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each, to an amount of GBP 12,000 (twelve thousand British pounds), by the creation of 1,350 new shares of the Company having a nominal value of GBP 1 (one British pound) each (the Newly Issued Shares).

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above fifth resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the Newly Issued Shares for a subscription price of GBP 1 (one British pound) each, and to pay the Newly Issued Shares in full by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of GBP 1,350 (one thousand three hundred and fifty British pounds) (the Amount).

The Amount is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, confirming the availability of the Amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The contribution in cash made to the Company (i.e. the Amount) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all of the 12,000 (twelve thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one British pound) each in the share capital of the Company and resolves that article 4 paragraph 1 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the sixth resolution below (as further amended in the following resolutions).

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 4 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at GBP 12,000 (twelve thousand British pounds), represented by 12,000 (twelve thousand) shares, having a nominal value of GBP 1 (one British pound) each."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned amendments to the share capital of the Company in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,450.-(one thousand four hundred and fifty Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HC Investissements IT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157412 (la Société). La Société a été constituée le 2 décembre 2010 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

HC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Limpertsberg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141309, en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Emmanuel LAMAUD, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(i) suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

(j) conversion du capital social de la Société d'EUR en GBP;

(k) réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 3,75 (trois Livres Sterling et soixante-quinze pence) afin de porter le capital social souscrit d'un montant de GBP 10.653,75 (dix mille six cent cinquante-trois Livres Sterling et soixante-quinze pence) à un montant de GBP 10.650 (dix mille six cent cinquante Livres Sterling), sans annulation de parts sociales, au moyen de la création d'une réserve disponible;

(l) consolidation des parts sociales sans valeur nominale de la Société en parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling);

(m) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.350 (mille trois cent cinquante Livres Sterling), de façon à le faire passer à un montant de GBP 12.500 (douze mille cinq cents Livres Sterling) au moyen de la création et de l'émission de 1.350 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune;

(n) modification consécutive du paragraphe 1 de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société en vertu des résolutions devant être adoptées sous les points (a) à (e) ci-dessus;

(o) modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y relatifs; et

(p) divers.

III. que l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance; et

IV. que l'Assemblée est par conséquent dûment constituée.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale de l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette première résolution.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts (les Statuts) de la Société afin de lui faire adopter la teneur indiquée dans la septième résolution ci-dessous (telle que modifiée de nouveau dans les résolutions suivantes).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Livre Sterling, sur la base du taux de change affiché le 27 décembre 2010 sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne, selon lequel EUR 1 (un Euro) correspond à GBP 0,8523 (zéro Livre Sterling et huit mille cinq cent vingt-trois pence).

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est de GBP 10.653,75 (dix mille six cent cinquante-trois Livres Sterling et soixante-quinze pence) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette deuxième résolution.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui faire adopter la teneur indiquée dans la septième résolution ci-dessous (telle que modifiée de nouveau dans les résolutions suivantes).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de GBP 3,75 (trois Livres Sterling et soixante-quinze pence) afin de porter le capital social souscrit de son montant de GBP 10.653,75 (dix mille six cent cinquante-trois Livres Sterling et soixante-quinze pence) à un montant de GBP 10.650 (dix mille six cent cinquante Livres Sterling), sans annulation de parts sociales de la Société, au moyen de la création d'une réserve disponible d'un montant de GBP 3,75 (trois Livres Sterling et soixante-quinze pence).

L'Assemblée prend acte qu'à la suite de cette réduction de capital social, le pair comptable des parts sociales de la Société est réduit en conséquence, et que le capital social de la Société est désormais établi à GBP 10.650 (dix mille six cent cinquante Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale à compter de cette troisième résolution.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui faire adopter la teneur indiquée dans la septième résolution ci-dessous (telle que modifiée de nouveau dans les résolutions suivantes).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de consolider les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société sans valeur nominale en 10.650 (dix mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui faire adopter la teneur indiquée dans la septième résolution ci-dessous (telle que modifiée de nouveau dans les résolutions suivantes).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.350 (mille trois cent cinquante Livres Sterling), de façon à le faire passer de son montant actuel de GBP 10.650 (dix mille six cent cinquante Livres Sterling) représenté par 10.650 (dix mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, à un montant de GBP 12.000 (douze mille Livres Sterling), au moyen de la création de 1.350 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrales suivantes de l'augmentation de capital social mentionnée à la cinquième résolution ci-dessus:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant de souscription de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces consistant en le paiement d'un montant de GBP 1.350 (mille trois cent cinquante Livres Sterling) (le Montant).

Le Montant est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage, confirmant la disponibilité du Montant sur le compte bancaire de la Société, et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'apport en espèces effectué à la Société (soit, le Montant) est entièrement attribué au compte de capital social nominal de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital social nominal ci-dessus, l'Associé Unique détient l'intégralité des 12.000 (douze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital social de la Société, et décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui faire adopter la teneur indiquée dans la septième résolution ci-dessous.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui faire adopter la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 12.000 (douze mille Livres Sterling), représenté par 12.000 (douze mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications susmentionnées dans le registre de parts sociales de la Société et afin de procéder à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.450,- (mille quatre cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire sous ses nom de famille, prénom, statut civil et lieu de domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: E. LAMAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010756/265.

(110012750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

ESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.746.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} mars 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESSY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011029770/16.

(110036223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Lutea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.061.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «Duce International Consulting», une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Calle 53, Urbanizacion Marbella, MMg Tower, Piso 16, Panama, République du Panama, ci-après dénommée: «le Mandant»,
ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommé: «le Mandataire»,

en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Panama-City (République du Panama), en décembre 2010; ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire du Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel Mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «LUTEA INVESTMENT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue Rosemarie Kieffer, L-1837 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128 061, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1399 du 9 juillet 2007 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les cent (100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du mandant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/325. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010804/47.

(110012190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 91.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 mars 2011.

RINNEN

Route de Bastogne, 2 - L-9706 CLERVAUX

Signature

Référence de publication: 2011029771/13.

(110036211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European Casino Operators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029772/9.

(110036457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.001,65.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRE Portfolios Luxembourg, a private limited liability company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.553 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of SRE Cumberland S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 May 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 1322 dated 26 June 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.998 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 17 August 2010, published in the Mémorial C number 2269 dated 23 October 2010.

II.- That the 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of GBP 10.13625 (ten Great Britain Pounds point one three six two five) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 4,865.40 (four thousand eight hundred sixty-five Great Britain Pounds and forty cents) so that to raise it from GBP 10,136.25 (ten thousand one hundred thirty-six Great Britain Pounds and twenty-five cents) to GBP 15,001.65 (fifteen thousand one Great Britain Pounds and twenty-five cents) by the issue of 480 (four hundred eighty) new shares of the Company to be fully paid up by way of a contribution in cash by SRE Portfolios Luxembourg;

3. Subsequent amendment of article 6. of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 4,865.40 (four thousand eight hundred sixty-five Great Britain Pounds and forty cents) so that to raise it from its current amount of GBP 10,136.25 (ten thousand one hundred thirty-six Great Britain Pounds and twenty-five cents) to GBP 15,001.65 (fifteen thousand one Great Britain Pounds and sixty-five cents) by the issue of 480 (four hundred eighty) new shares of the Company with a nominal value of GBP 10.13625 (ten Great Britain Pounds point one three six two five) each (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in cash amounting to GBP 4,865.40 (four thousand eight hundred sixty-five Great Britain Pounds and forty cents).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in cash, which is at the disposal of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- SRE Portfolios Luxembourg: 1,480 (one thousand four hundred eighty) shares.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows

" **Art. 6.** The capital is set at GBP 15,001.65 (fifteen thousand one Great Britain Pounds and sixty-five cents) divided into 1,480 (one thousand four hundred eighty) shares with a nominal value of GBP 10.13625 (ten Great Britain Pounds point one three six two five) each".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

SRE Portfolios Luxembourg, une société à responsabilité limitée existant et constituée selon le droit luxembourgeois, Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.553 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de SRE Cumberland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon, et régie par, le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 1322 daté du 26 juin 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.998 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 17 août 2010, publié au Mémorial C numéro 25269 daté du 23 octobre 2010.

II.- Que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,13625 GBP (dix Livres Sterling britanniques virgule un trois six deux cinq), représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.865,40 GBP (quatre mille huit cent soixante-cinq Livres Sterling britanniques et quarante cents) afin de le porter de 10.136,25 GBP (dix mille cent trente-six Livres Sterling britanniques et vingt-cinq cents) à 15.001,65 GBP (quinze mille un Livres Sterling britanniques et soixante-cinq cents) par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de la Société, devant être entièrement payées par voie d'apport en numéraire par SRE Portfolios Luxembourg;

3. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en

conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.865,40 GBP (quatre mille huit cent soixante-cinq Livres Sterling britanniques et quarante cents), afin de le porter de son montant actuel de 10.136,25 GBP (dix mille cent trente-six Livres Sterling britanniques et vingt-cinq cents) à 15.001,65 GBP (quinze mille une Livres Sterling britanniques et soixante-cinq cents) par l'émission de 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10,13625 GBP (dix virgule un trois six deux cinq Livres Sterling britanniques) (les "Nouvelles Parts"), devant être payées par un apport en numéraire s'élevant à 4.865,40 GBP (quatre mille huit cent soixante cinq Livres Sterling britanniques et quarante cents).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire, qui est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais composé tel que suit:

- SRE Portfolios Luxembourg: 1.480 (mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales.

Troisièmes résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été totalement effectué, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 15.001,65 GBP (quinze mille un Livres Sterling britanniques et soixante-cinq cents) représenté par 1.480 (mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de 10.13625 GBP (dix Livres Sterling britanniques point un trois six deux cinq)".

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010945/167.

(110012002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

European Insurance Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 121.686.

Par la présente, je donne ma démission du poste d'administrateur au sein de la société EUROPEAN INSURANCE FINANCING S.A., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette et inscrit au RCSL sous le numéro B 121686 avec effet au 05/01/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011029774/13.

(110036378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029775/9.

(110036458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European Opticians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029776/9.

(110036459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Interfer Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.314.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Interfer Luxco SCA a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 97.314, incorporated by a deed enacted on 25 November 2003, published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of 19 January 2004 (the "Company"). The articles of incorporation were subsequently amended by general meeting held on 25 February 2004.

The meeting opened with Me Monique Bachner, Lawyer, residing in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman designated as secretary and as scrutineer Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg.

The Board ("bureau") of the Meeting thus having been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To resolve to dissolve the Company and to commence its liquidation.
2. To appoint as liquidator: Brenntag-Interfer, société anonyme having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97.256.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and its remuneration.
4. Miscellaneous.

II. Quorum.

1. That all the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by them were entered into an attendance list.

This attendance list, signed by each shareholder, proxyholder and by the Board of the Meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, having been signed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

2. That pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company was present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declared prior knowledge of the agenda and waived any right to receive convening notices.

3. That the meeting, representing the entire share capital of the Company, was therefore duly constituted and could validly deliberate on all items contained in the agenda.

III. After deliberation by the general meeting, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decided to put the company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decided to appoint as liquidator, Brenntag-Interfer, société anonyme, a société anonyme having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97.256.

The liquidator will have the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed with drawing up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period as he may determine.

Unless otherwise provided by the shareholder's meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by valid signature of the representative(s) of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public. For the avoidance of doubt, pursuant to the liquidator's Statutes, this currently requires the joint signature of two Directors or sole signature of a proxyholder charged by the Board for this purpose.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.-

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

This deed having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Interfer Luxco SCA, société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.314, constituée suivant acte du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 19 janvier 2004 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés par la suite lors d'une assemblée générale qui s'est réunie le 25 février 2004.

L'assemblée est présidée par Me Monique Bachner, Avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Résolution relative à la dissolution de la Société et au prononcé de sa liquidation.

2. Nomination au poste de liquidateur de la Société de:

Brenntag-Interfer, société anonyme, une société anonyme établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97.256.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de sa rémunération.

4. Divers.

II. Quorum:

1. Que les actionnaires présents et représentés ainsi que les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau restera attachée au présent acte et sera enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités compétentes.

Les procurations, après avoir été signées ne varientur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

2. Que conformément avec la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

2. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Brenntag-Interfer, société anonyme, une société anonyme établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97.256.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus conformément aux articles 144 a 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des opérations spéciales et déterminées à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs pour la durée qu'il fixera.

Sauf décisions contraires prises par l'assemblée générale des actionnaires, la société en liquidation est valablement engagée envers les tiers sans limitation par la signature valide du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant un fonctionnaire public ou un notaire. Pour éviter confusion, les statuts du liquidateur en force actuellement requièrent la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature seule d'une personne chargée par voie de procuration par le Conseil d'Administration.

Les frais, dépenses ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à la charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BACHNER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56974. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011010765/126.

(110012178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Lapo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.535.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme LAPO S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 13 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2011029874/14.

(110036311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029777/9.

(110036460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029778/9.

(110036461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 112.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029779/9.

(110036462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Adamra Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 158.210.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of January.

Before Us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael O'SHEA, company director, born on May 29th, 1965, in Kenmare, Ireland, residing at 2, route de Suisse, CH-1297 Founex, Switzerland,

duly represented by Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium), by virtue of a proxy under private seal, given in Mauritius, on January 5th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Duration, Registered office and Purpose

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ADAMRA INVESTMENTS S. à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Purpose.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and shares, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and shares. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital - Corporate units. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. Change of corporate capital. The corporate capital may be modified and new categories of corporate units may be created at any time by a decision of the single partner or by approval of a majority of partners representing three quarters of the corporate capital at least.

Art. 7. Indivisibility of the corporate unit. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transferability of corporate units. In case of a single partner, the company's units held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the units held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 9. Death, Suspension of Rights, Insolvency. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Title III. Management

Art. 10. Manager(s). The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of the partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, (ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. Responsibility of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV. General meeting of partners

Art. 12. Responsibility of the board of general meeting. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of his corporate units. Each partner has voting rights commensurate with his corporate units holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's corporate capital.

Art. 13. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st of the year two thousand eleven.

Art. 14. Inventory. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. Liquidation and Applicable law

Art. 16. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The person appearing, Mr. Jean-Marie WEBER, prenamed, declares to subscribe in the name, and on behalf of Mr. Michael O'SHEA for twelve thousand five hundred (12,500) units of the Company and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-)

Resolutions of the sole partner

The prenamed sole partner, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
2. The number of managers is set at two (2):
3. Mr. Michael O'SHEA, prenamed and Mr. Philippe CHAN, chartered accountant, born in Mauritius on November 15th, 1974, professionally residing in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers are appointed managers of the Company for an undefined duration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendelf, am siebten Januar.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Alex WEBER, mit Amtswohnsitz in Niederkerschen, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Michael O'SHEA, Geschäftsführer, geboren am 29. Mai 1965 in Kenmare, Irland, wohnhaft Route de Suisse 2, CH-1297 Founex, Schweiz, ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Jean-Marie WEBER, Privatbeamter, wohnhaft in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgien), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Mauritius am 5. Januar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß dem geltenden Recht und den Artikeln der vorliegenden Satzung aufzunehmen:

Titel I. Name, Dauer, Gesellschaftssitz und Gesellschaftszweck

Art. 1. Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit dem Namen ADAMRA INVESTMENTS S. à r.l. gegründet, welche den Regeln unterliegt, welche auf eine entsprechende Gesellschaft (nachfolgend die „Gesellschaft“) anwendbar sind, insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachfolgend das „Gesetz“), und der Satzung (nachfolgend die „Satzung“).

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, gefasst gemäß den Satzungsbestimmungen zur Änderung der Satzung, verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die Geschäftsführung verlegt werden.

Die Gesellschaft kann sowohl in Luxemburg als auch im Ausland Büros und Zweigniederlassungen führen.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen, Teilnahmen und Anteile, in Luxemburg oder im Ausland, in welcher Form auch immer sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen, Teilnahmen und Anteile. Die Gesellschaft kann insbesondere Kapitalanteile, Aktien und andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldscheine, Einlegezertifikate und andere Schuldinstrumente und im Allgemeinen jegliche Wertpapier und Finanzinstrumente aufgegeben durch beliebige öffentliche oder private Rechtsträger durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie erwerben.

4.2. Die Gesellschaft kann Darlehen in jeder Form aufnehmen, ausgenommen auf Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann durch private Einbringung Noten, Anleihen und Schuldscheine und jegliche Art von Schuld und/oder Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich des Ertrags von eigenen Darlehen und/oder Ausgabe von Schuldscheinen an ihre Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder an jegliche andere Gesellschaft als Darlehen ausgeben. Sie kann ebenfalls Garantien und Sicherheiten an Dritte ausgeben um ihre eigenen Verbindlichkeiten oder die ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder jegliche andere Gesellschaften zu sichern. Die Gesellschaft kann des Weiteren ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in jeglicher anderen Weise zur Aufstellung einer Sicherheit verwenden.

4.3. Die Gesellschaft kann ferner in den Erwerb und die Verwaltung von Patent- und/oder geistige Eigentumsbestände jeglicher Art und jeglicher Herkunft anlegen.

4.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen jegliche Maßnahme und jegliches Instrument in Bezug auf Ihre Anlagen zum Zwecke einer ertragreichen Verwaltung anwenden, einschließlich der Maßnahmen und Instrumente, die zum Schutz der Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- oder andere Risiken bestimmt sind.

4.5. Die Gesellschaft kann jegliche Handels- und/oder Finanzgeschäfte in Bezug auf mittelbare und unmittelbare Anlagen in bewegliches und unbewegliches Eigentum, einschließlich aber nicht beschränkt auf den Erwerb, Besitz, Einstellung, Vermietung, Leasing, Miete, Trennung, Entleerung, Rückgewinnung, Entwicklung, Verbesserung, Förderung, Ausbau, Verkauf oder anderswie durch Veräußerung, Aufnahme von Hypotheken, Verpfändung oder durch jegliche andere Art der Belastung von beweglichem oder unbeweglichem Eigentum durchführen.

4.6. Die oben aufgeführte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die obengenannte Aufzählung ist nicht ausschöpfend.

Titel II. Stammkapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital - Geschäftsanteile. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile zu je einem Euro (EUR 1,-), welche voll gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Änderungen des Stammkapitals und Erstellungen neuer Geschäftsanteilkategorien können jederzeit durch Beschluss eines alleinigen Gesellschafter oder durch Zustimmung einer Mehrheit an Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, vorgenommen werden.

Art. 7. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile unteilbar, da nur ein einziger Besitzer pro Geschäftsanteil anerkannt wird.

Miteigentümer müssen in ihren Beziehungen zu der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter ernennen.

Art. 8. Übertragung der Geschäftsanteile. Im Falle eines alleinigen Gesellschafter sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile eines jeden Gesellschafter unter Anwendung der Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes übertragbar.

Art. 9. Verscheiden, Aufhebung der Rechte, Insolvenz. Das Verscheiden, die Aufhebung der Bürgerrechte, der Konkurs oder die Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 10. Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, der / die durch die Gesellschafterversammlung bestellt wird / werden, verwaltet. Sind mehrere Geschäftsführer ernannt worden, formen diese die Geschäftsführung. Die / der Geschäftsführer brauchen / braucht nicht Gesellschafter der Gesellschaft zu sein. Die / der Geschäftsführer können ad nutum abbestellt werden.

Gegenüber Dritten verfügt der Geschäftsführer / die Geschäftsführung über jegliche Befugnisse um in allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Maßnahmen und Geschäfte vorzunehmen, die dem Gesellschaftszweck entsprechen, vorausgesetzt, die Bedingungen des vorliegenden Artikels wurden erfüllt.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers / der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder (iii) durch die alleinige Unterschrift einer jeden Person, der eine solche Unterschriftbefugnis durch die Geschäftsführung übertragen wurde, verpflichtet.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, kann seine / ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben einem oder mehreren ad hoc Beauftragten übertragen.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung werden die Verantwortungsbereiche und die Vergütung (falls anwendbar), die Auftragsdauer und jegliche andere relevante Voraussetzungen des Auftrages bestimmen.

Im Fall einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird der Beschluss der Geschäftsführung durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. In Ausübung seines / ihres Mandats ist der Geschäftsführer / die Geschäftsführung (sollte der Fall sich so ergeben) nicht persönlich für die Verpflichtungen, die er /sie im Namen der Gesellschaft eingegangen ist, haftbar.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Haftung der Gesellschafter - Versammlung. Der Alleingesellschafter übt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl seiner Anteile, an den gemeinschaftlichen Beschlüssen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte proportional zur Anzahl

der gehaltenen Anteilen. Gemeinschaftliche Beschlüsse sind nur gültig, wenn sie durch eine Mehrheit getroffen werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapital inne hat.

Nichtsdestotrotz können Beschlüsse, die die Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft abändern nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, getroffen werden.

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tage der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember zweitausendelf endet.

Art. 14. Bilanz. Jedes Jahr wird der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember erstellt und der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, bereitet/bereiten eine Bilanz einschließlich der Angaben der Werte der Aktiva und Passiva der Gesellschaft vor.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Bestandsliste und die Jahresbilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung. Der Bruttogewinn der Gesellschaft, der im Jahresabschluss erscheint, stellt nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Ausgaben den Reingewinn dar. Von diesem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, bis die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, kann jederzeit die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen und ausschütten, wenn folgende Bedingungen vorliegen:

1. Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, stellt/stellen einen Zwischenabschluss, der die Grundlage der Zwischendividendenausschüttung darstellt, auf.

2. Dieser Zwischenabschluss weist genügend Gewinn auf, um eine Ausschüttung vorzunehmen, wobei der zur Ausschüttung bestimmte Betrag den erzielten Gewinn zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich der übertragenen Gewinne und auszahlbaren Rücklagen jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und Beträge, die gemäß Gesetz und dieser Satzung der Rücklage bestimmt sind, darstellt.

Titel V. Liquidation und anwendbares Recht

Art. 16. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Dritte, erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen.

Art. 17. Anwendbares Recht. Punkte, die nicht Gegenstand einer ausdrücklichen Bestimmung dieser Satzung sind, unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes.

Zeichnung

Der erschienene Herr Jean-Marie WEBER, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, dass er im Namen und in Vertretung von Herrn Michael O'SHEA für zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile der Gesellschaft zeichnet und dass die vollständige Einzahlung dieser Geschäftsanteile in bar erfolgt.

Nachweis über die vorgenannte Bareinzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar erklärt vorliegend das Bestehen der Voraussetzungen des Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften überprüft zu haben und gibt diese ausdrücklich als erfüllt an.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter jedweder Form, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxemburg.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer beträgt zwei (2).
3. Herr Michael O'SHEA, vorgeannt und Herr Philippe CHAN, Buchhalter, geboren in Mauritius am 15. November 1974, geschäftsansässig in L-1130 Luxemburg, 37, rue d'Anvers werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Niederkerschen, in der Amsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten, handelnd wie oben angegeben, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 janvier 2011. Relation: CAP/2011/182. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt.

Niederkerschen, den 14. Januar 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011011124/306.

(110012604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029781/10.

(110035990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2011.

Mademoiselle BRUCKER Isabelle.

Référence de publication: 2011029782/10.

(110036109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de la fonction d'administrateur au sein de votre société.

LUXEMBOURG, le 27 janvier 2011.

Monsieur PHONG Arthur.

Référence de publication: 2011029783/10.

(110036109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Farfinance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.029.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 2 mars 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

D'accepter la démission de M. Luca CHECCHINATO de sa fonction d'administrateur et Président, avec effet immédiat;

De coopter comme nouvel administrateur et Président, avec effet immédiat, Monsieur Alfio RICIPUTO, employé privé, résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011029785/17.

(110036238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

FDG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029786/9.

(110036028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 24 février 2011

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle en 2012:

1. Madame Maria Franca FERRERO, Administrateur – Président;
2. Monsieur Pietro FERRERO; Administrateur – CEO;
3. Monsieur Giovanni FERRERO; Administrateur – CEO;
4. Monsieur Francesco Paolo FULCI; Administrateur – Vice-Président;
5. Monsieur Jorge DE MORAGAS, Administrateur;
6. Monsieur Fabrizio MINNECI, Administrateur.

L'assemblée générale a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Nunzio PULVIRENTI, né le 25 septembre 1950 à Milan (Italie), demeurant à I-10123 Turin (Italie), 8 bis, Corso Cairoli, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2012.

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Deloitte S.A. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029787/23.

(110036140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Immo Garnech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.207.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMO GARNECH S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) représenté par 9 (neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: NEUF actions 9

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 900.000,- (NEUF CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2707. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010771/125.

(110012194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

FICO S.A., Société Financière pour la Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 50.804.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011029788/11.

(110036021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Fiduciaire de Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029789/10.

(110036453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Financière Epidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.838.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029790/9.

(110035887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

JTC (Luxembourg) S.A. en tant qu'agent domiciliataire de la société Guyana Holding S.à r.l., ayant son siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114 457 (la "Société"), informe de la démission du gérant suivant:

- M. Robert Whitton, résidant à 100 Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni en tant que Gérant de la Société avec effet du 17 février 2011.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2011.

JTC (Luxembourg) SA

Roel Schrijen

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011029793/17.

(110036276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 2 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029795/15.

(110036358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

—
In the year two thousand and ten, on the first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of the general partner (the General Partner) of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, as amended and established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR", having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.205 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of June 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702 and 1703, of August 20, 2010, and whose bylaws have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 29, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the General Partner taken on October 11, 2010,

a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the General Partner and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The General Partner, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was as from October 11, 2010 fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) and was divided into:

- three hundred nine (309) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each;
- zero (0) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each; and
- one (1) class C share (the Class C Share), which may be held only by the General Partner, of which the nominal value is one hundred Euro (EUR 100,00), which has been fully paid up.

II. According to article 5.5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, which shall not exceed two hundred and fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) (including the share capital which has been subscribed) and shall be represented by a corresponding number of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D[i] Shares, each of which shall have an initial nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00).

III. Paragraphs 2 to 8 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company.

IV. That by resolutions taken on October 11, 2010, in the frame of the authorized capital, the General Partner resolved to effect part of the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of sixty-one million six hundred sixty-nine thousand one hundred Euro (EUR 61.669.100,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to sixty-one million seven hundred thousand one hundred Euro (EUR 61.700.100,00),

by the creation and issuance of six hundred sixteen thousand six hundred ninety-one (616.691) new class A shares, all with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each (hereinafter referred to as the New Class A Shares), and to accept the subscriptions of these new class A shares and payment of the subscription price by payment in cash, as shown in the table below:

Investor	Committed capital	Contributed capital (total)	Share capital called and paid up	Number of Class A Shares
Caisse d'Epargne Côte d'Azur	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Caisse d'Epargne d'Alsace	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon	2.000.000,00	100.000,00	100.000,00	1.000,00
Capynéis Sprl	2.000.000,00	100.000,00	100.000,00	1.000,00
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II	15.000.000,00	750.000,00	748.455,00	7.500,00*
Finadel	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Finetfo SA	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Guilbert André	1.500.000,00	75.000,00	75.000,00	750,00
Juranville Finance	5.000.000,00	250.000,00	250.000,00	2.500,00
Kerbor S.A.	1.500.000,00	75.000,00	75.000,00	750,00
Khodara Arnaud	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
La Luxembourgeoise S.A.	10.000.000,00	500.000,00	500.000,00	5.000,00
Lentz Georges-Mathias	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Loyez Jean Hugues	500.000,00	25.000,00	25.000,00	250,00
Mimosa Investments Ltd	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Pifranoclema S.à r.l.	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Praxis S.à r.l.	1.200.000,00	60.000,00	60.000,00	600,00
Sajilinvest Ltd	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Whaling Assets S.A.	5.000.000,00	250.000,00	250.000,00	2.500,00
TOTAL	61.700.000,00	3.085.000,00	3.083.455,00	30.850,00

(*including the three hundred nine (309) Class A Shares subscribed and paid up at 5% on incorporation)

V. The payment of the subscribed capital amounting to three million eighty-three thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 3.083.455,00) has been made in cash, which payment has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

VI. That further to this increase of the share capital, paragraph 1 of article 5.1 of the Company's articles of incorporation is amended as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company has been set at sixty-one million seven hundred thousand one hundred Euro (EUR 61.700.100,00) and is divided into:

- six hundred seventeen thousand (617.000) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each;
- zero (0) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each; and
- one (1) class C share (the Class C Share), which may be held only by the General Partner, of which the nominal value is one hundred Euro (EUR 100,00), which has been fully paid up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6.700,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de la société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque prévu par la loi du 15 juin 2004, telle qu'amendée et établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR», ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.205 (ci-après la Société), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéros 1702 et 1703 du 20 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 29 octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions de l'Actionnaire Commandité, prises en date du 11 octobre 2010, une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

L'Actionnaire Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social à la date du 11 octobre 2010 était fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00), et était représenté par:

- trois cent neuf (309) actions de classe A (les Actions de Classe A), ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune,
- zéro (0) action de classe B (les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune,
- une (1) action de classe C (l'Action de Classe C), qui ne peut être détenue que par l'Associé Commandité, et dont la valeur nominale est de cent Euro (EUR 100,00), entièrement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 5.5 des statuts de la Société, le capital autorisé est d'un montant maximal de deux cent cinquante millions (EUR 250.000.000,00) d'Euro (en ce compris le capital social souscrit) et est représenté par un nombre correspondant d'Actions de Classe A, B, C ou D[i] d'une valeur nominale initiale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. Les paragraphes 2 à 8 de l'article 5, des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 11 octobre 2010 dans le cadre du capital autorisé, le Conseil a décidé de réaliser une partie du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de soixante et un millions six cent soixante-neuf mille cent Euro (EUR 61.669.100,00), afin de le porter du montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) à soixante et un millions sept cent mille cent Euro (EUR 61.700.100,00), par l'émission de six cent seize mille six cent quatre-vingt-onze (616.691) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune et d'accepter les souscriptions suivantes des actions de catégorie A et le paiement du prix de souscription par paiement en numéraire, comme démontré dans le tableau suivant:

Investisseur	Capital engagé	Capital apporté (total)	Capital appelé et payé	Nombre d'actions de catégorie A
Caisse d'Epargne Côte d'Azur	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Caisse d'Epargne d'Alsace	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon	2.000.000,00	100.000,00	100.000,00	1.000,00
Capyneis Sprl	2.000.000,00	100.000,00	100.000,00	1.000,00
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II	15.000.000,00	750.000,00	748.455,00	7.500,00*
Finadel	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Finetfo SA	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Guilbert André	1.500.000,00	75.000,00	75.000,00	750,00
Juranville Finance	5.000.000,00	250.000,00	250.000,00	2.500,00
Kerbor S.A.	1.500.000,00	75.000,00	75.000,00	750,00

Khodara Arnaud	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
La Luxembourgeoise S.A.	10.000.000,00	500.000,00	500.000,00	5.000,00
Lentz Georges-Mathias	3.000.000,00	150.000,00	150.000,00	1.500,00
Loyez Jean Hugues	500.000,00	25.000,00	25.000,00	250,00
Mimosa Investments Ltd	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Pifranoclema S.à r.l.	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Praxis S.à r.l.	1.200.000,00	60.000,00	60.000,00	600,00
Sajilinvest Ltd	1.000.000,00	50.000,00	50.000,00	500,00
Whaling Assets S.A.	5.000.000,00	250.000,00	250.000,00	2.500,00
TOTAL	61.700.000,00	3.085.000,00	3.083.455,00	30.850,00

(* Incluant les trois cent neuf (309) Actions de Catégorie A souscrites et libérées à hauteur de 5% lors de la constitution)

V. Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante et un millions sept cent mille cent Euro (EUR 61.700.100,00), et représenté par:

- six cent dix-sept mille (617.000) actions de classe A (les Actions de Classe A), ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune,
- zéro (0) action de classe B (les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune,
- une (1) action de classe C (l'Action de Classe C), qui ne peut être détenue que par l'Associé Commandité, et dont la valeur nominale est de cent Euro (EUR 100,00), entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille sept cents Euro (EUR 6.700,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15266. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011011414/192.

(110013291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Gemic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.577.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 février 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2011029797/15.

(110036503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Gemic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.577.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Februar 2011.
FUER DEN VERWALTUNGSRAT
Unterschriften

Référence de publication: 2011029798/12.

(110036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Geofond Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.472.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEOFOND HOLDINGS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029799/12.

(110036135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Geofond Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.472.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEOFOND HOLDINGS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029800/12.

(110036136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Gevediat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029801/9.

(110035865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011029802/11.

(110036130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.172.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 der Gesellschaft Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, eine Gesellschaft ausländischen Rechts (deutsch), wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029806/11.

(110035528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Loewe Sued, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.239.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TPG Opportunity Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.,

- TPG Opportunity Fund I, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4682002, acting through its general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.

each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 23 December 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Loewe Sued, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Loewe Sued, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, loans, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties; TPG Opportunity Fund III, L.P., subscribe to and fully paid in cash nine hundred thirty seven thousand and five hundred (937,500) shares and TPG Opportunity Fund I, L.P. subscribed to three hundred and twelve thousand and five hundred (312,500) shares so that twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) are at the disposal of the Company.

Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500.- has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Clive Denis Bode, manager, born on 3rd June 1943 in Birmingham, United Kingdom with a professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class A;

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102 (USA), Manager Class A;

Class B

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class B.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- TPG Opportunity Fund III, L.P., une limited partnership constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.,

- TPG Opportunity Fund I, L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 468002, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.,

chacune représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu de procurations en date du 23 décembre 2010, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Loewe Sued, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Loewe Sued, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de prêts, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société

juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe B conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoirs de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, TPG Opportunity Fund III, L.P. a souscrit et entièrement libéré en espèces neuf cent trente-sept mille cinq cents (937.500) parts sociales et TPG Opportunity Fund I, L.P. a souscrit à trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales de sorte que douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Clive Denis Bode, gérant, né le 3 juin 1943 à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Gérant de Classe A;

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadie, Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Gérant de Classe A;

Classe B

- Pedro Fernandes das Neves, gérant comptable, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Dont Acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2701. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011555/441.

(110013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.172.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 der Gesellschaft Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, eine Gesellschaft ausländischen Rechts (deutsch), wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029807/11.

(110035542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.172.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 der Gesellschaft Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, eine Gesellschaft ausländischen Rechts (deutsch), wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029808/11.

(110035543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.808.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029810/12.

(110036123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029811/18.

(110036124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

S.P.I.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.920.

—
L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «S.P.I.C. S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 188 du 26 avril 1995.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant décisions des actionnaires de la Société prises en assemblée générale extraordinaire tenue sous forme d'un acte notarié dressé en date du 18 novembre 2004, laquelle fut publiée au Mémorial, le 24 février 2005, sous le numéro 167 et page 8007.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.920.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT QUARANTE-DEUX EUROS et VINGT-CINQ CENTS (1.291.142,25 EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société «S.P.I.C. S.A.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société : Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/338. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010916/68.

(110012116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Montclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.306.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société ARAXA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B76.285,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme MONTCLAIR S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 76.306

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 743 du 10 octobre 2000,

dont le capital social est de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012241/40.

(110014170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

SmartCap Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, pour la durée d'un an, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé ainsi que le mandat des Administrateurs suivants:

- Vincent MARTET, qui assumera également la fonction de Président du Conseil d'Administration (nouvelle adresse: 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg);
- Sandrine MAHIEU-DUBOIS (nouvelle adresse: 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg).

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Administrateurs pour la durée d'un an:

- Jean-Philippe CLAESSENS (résidant professionnellement au 41, Op Bierg, L-8217 MAMER);
- Philippe MELONI (résidant professionnellement au 41, Op Bierg, L-8217 MAMER).

L'Assemblée Générale a par ailleurs pris note de la démission de:

- Antoine CALVISI de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Nico THILL de son mandat d'Administrateur.

Composition du Conseil d'Administration

Vincent MARTET - Président

(résidant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 LUXEMBOURG)

Sandrine MAHIEU-DUBOIS

(résidant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 LUXEMBOURG)

Jean-Philippe CLAESSENS

(résidant professionnellement au 41, Op Bierg, L-8217 MAMER)

Philippe MELONI

(résidant professionnellement au 41, Op Bierg, L-8217 MAMER)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A.

(ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011013066/35.

(110015460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.
